

Séance du 27 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 14 puis 15 (à partir du point 2)
Excusé : 1
Pouvoir : 0
Absents : 3
Date de convocation : 22 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 27 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Porte-du-Quercy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances à Saint-Matré, commune déléguée de Porte-du-Quercy sous la présidence de Monsieur Christian BESSIERES, Maire.

Étaient présents :
Mesdames C. MERCIER, M.-V. SERRES (à partir du point 2),
Messieurs T. ANDRIEU, P. AUSSET, J.-F. BLANDINIÈRES, L. BORTOLU, J. BOUYSSOU, J. COWLEY, F. GARY, P. LAURENS, J. LONGUETEAU, X. MOLES, P.-M. MOURGUES, D. RODRIGUES,
Excusé : L. SÉMÉNADISSE,
Absents : S. CAUZIT, D. GERALDO NOVO, A. VALADIÉ
Est désigné(e) secrétaire de séance : Joël COWLEY

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 21h10. L'ordre du jour est le suivant : approbation du procès-verbal de la séance précédente ; DM1- annulation de loyers ; DM2- augmentation de crédits école de Prayssac ; DM3- augmentation de crédits SIVU de Mauroux ; DM4- augmentation de crédits subvention terre en fête ; questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité des présents

DM1- annulation de loyer

Monsieur le maire rappelle que le conseil a délibéré en date du 30 juin 2020 pour l'exonération des loyers des mois de mars et avril 2020 au bénéfice du boulanger, Arthur Guérin. Les titres ont été émis et doivent donc être annulés.

Le compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur) doit donc être abondé en ce sens.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'approuver les décisions modificatives suivantes au Budget 2021 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615228 : Autres bâtiments	850.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	850.00 €	
D 673 : Titres annulés (exercice antérieur)		850.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		850.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces décisions modificatives :

Votants : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 14

DM2 – augmentation de crédits école de Prayssac

Monsieur le maire informe le conseil que le montant prévu au budget en fonctionnement pour la participation à l'école de Prayssac pour l'année scolaire 2020-2021 est insuffisant ; ce montant n'était pas connu au moment de la préparation du budget.

Il est donc nécessaire de voter des crédits supplémentaires pour cette participation à l'école de Prayssac.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal :

- de modifier le montant alloué pour la participation à l'école de Prayssac pour l'année scolaire 2020-2021, soit 617.05 € pour 1 élève
- d'approuver les décisions modificatives suivantes au Budget 2021 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615228 : Autres bâtiments	20.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	20.00 €	
D 65548 : Autres contributions		20.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		20.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant de 617.05 € alloué pour la participation à l'école de Prayssac pour l'année scolaire 2020-2021, et ces décisions modificatives :

Votants : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15

DM3- augmentation de crédits SIVU de Mauroux

Monsieur le maire informe le conseil que le montant prévu au budget en fonctionnement pour la participation au SIVU des écoles du plateau pour l'année scolaire 2020-2021 est insuffisant ; ce montant n'était pas connu au moment de la préparation du budget.

Il est donc nécessaire de voter des crédits supplémentaires pour cette participation au SIVU des écoles du plateau.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal :

- de modifier le montant alloué pour la participation au SIVU des écoles du plateau pour l'année scolaire 2020-2021, soit 2 025.32 € pour 2 élèves
- d'approuver les décisions modificatives suivantes au Budget 2021 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615228 : Autres bâtiments	50.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	50.00 €	
D 65548 : Autres contributions		50.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		50.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant de 2 025.32 € alloué pour la participation au SIVU des écoles du plateau pour l'année scolaire 2020-2021, et ces décisions modificatives :

Votants : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15

DM4- augmentation de crédits subvention terre en fête

Monsieur le maire informe le conseil de la demande de subvention reçue par les Jeunes Agriculteurs dans le cadre de l'organisation de la 25^{ème} édition de « Terre en fête » en août 2021. Cette subvention n'a pas été prévue dans le budget primitif 2021.

Il est donc nécessaire de voter des crédits supplémentaires pour cette nouvelle subvention.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 400 € si la manifestation a lieu
- d'approuver les décisions modificatives suivantes au Budget 2021 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615228 : Autres bâtiments	400.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	400.00 €	
D 6574 : Subvention fonctionnement personnes de droit privé		400.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		400.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention de 400 € pour la manifestation « Terre en Fête », si la manifestation a lieu, et ces décisions modificatives :

Votants : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15

Modification du tableau des emplois

Monsieur le maire informe le conseil que la nouvelle secrétaire qui commencera en septembre a été choisie. Certains emplois doivent être supprimés, ils le seront après avis du comité technique.

Le maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu le tableau d'avancement de grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,

Le maire propose à l'assemblée :

La création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à raison de 14 heures par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

DÉCIDE :

- d'adopter la proposition du maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2021,

EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>			
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^o classe	C	1	1 poste à 7 h
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^o classe	C	1	1 poste à 14h
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^e classe	C	1	1 poste à 14 h
Adjoint administratif territorial (APC)	C	1	1 poste à 14 h
Adjoint administratif territorial	C	1	1 poste à 17 h 30
Adjoint administratif territorial	C	1	1 poste à 14 h
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>			
Adjoint technique territorial principal 2 ^e classe	C	1	1 poste à 18 h
Adjoint technique territorial	C	1	1 poste à 35 h
Adjoint technique territorial	C	1	1 poste à 16 h
Adjoint technique territorial	C	1	1 poste à 2 h
<i>TOTAL</i>		10	

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Votants : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 15

Questions diverses

Monsieur le maire a rencontré M. Grégoire, propriétaire d'une grange à côté de l'école, sur la commune historique du Boulvé, que la commune envisage d'acheter pour créer un atelier communal. Le propriétaire est d'accord pour vendre, il a fait une proposition à 70 000 €. Après discussion, le conseil propose d'offrir 32 000 €. Un courrier sera fait en ce sens.

Une demande de tables avec bancs a été soumise à la municipalité. Monsieur le maire propose d'acheter des tables de pique-nique, qui seraient installées dans les bourgs de Fargues, Saux et Le Boulvé, Saint-Matré en possède déjà. Le conseil est d'accord sur le principe.

Concernant l'adressage, les panneaux et plaques ont été livrés et seront posés mi-septembre. Les courriers pour les habitants sont en cours de préparation. Des réunions publiques auront lieu pour distribuer les numéros aux habitants. Les absents pourront retirer leur plaques à la mairie.

La récupération des coordonnées pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde est toujours en cours. Il est rappelé que ces données ne seront utilisées qu'en cas d'urgence.

Le devis pour l'installation de gouttières à l'église de Fargues est en cours.

Pour la dissimulation à Bovila, l'étude ENEDIS est en cours.

Les barrières de sécurité ont été reçues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Approuvé par l'unanimité des présents lors de la séance du 21 septembre 2021.